

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Séance du 24 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Isabelle BILAND-PERENNES, Jean-Claude BORLETEAU, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Simon THIERRY (*Absent aux points n°1 et 2*), Patrick VALEUR

**Représentés:** Paul EMARD par Denis CELADON, Magalie PANNESE par Laurence PICOT

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Evelyne BEAUVAIS

---

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03 AVRIL 2017 - DE 2017 013**

Le procès verbal de la séance du 03 avril 2017 est approuvé et signé par tous les membres présents.

*Résultat du vote : Adoptée*

*Votants : 10*

*Pour : 10*

**Objet: DECISION MODIFICATIVE - DE 2017 014**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
203-000	Frais d'études, recherche, développement	0.00	3 500.00
2131-000	Bâtiments publics	0.00	-3 500.00

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

*Résultat du vote : Adoptée*

*Votants : 10*

*Pour : 10*

**Objet: EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHATENOY - DE 2017 015**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu de 22h30 à 6h00 du 1er septembre au 30 avril et sera totalement interrompu du 1er mai au 31 août ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

*Résultat du vote : Adoptée*

*Votants : 11*

*Pour : 10*

*Abstention : 1*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le nouvel agent d'entretien commence le 25 avril, il sera présent 2 jours par semaine ;
- Monsieur Patrick VALEUR et Monsieur Gilbert HERVE-COMBE ont arraché des souches au cimetière, le Conseil Municipal tient à les remercier ;
- Les travaux de rénovation du mur du cimetière débuteront en mai 2017 ;
- Monsieur le Maire a déposé plainte suite à de nouveaux dépôts sauvages à la plate forme d'apport volontaire ;
- La fête des voisins ne sera pas organisée cette année mais la commission communale des fêtes et le comité des fêtes organiseront le repas du 14 juillet. Une information sera faite afin de permettre les inscriptions ;
- Monsieur BORLETEAU demande si il serait possible d'égaliser le terrain de pétanque ;
- Chenilles processionnaires : le nécessaire sera fait au mois d'octobre ;

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

**Châtenoy, le 26 avril 2017**

**Le Maire,  
Denis CELADON**

